HORS-SÉRIE N°5 · HIVER 2026-2027

OFFERT · GOZECO.FR

GOZECO MAG

Le magazine de la rénovation énergétique et des aides

VÉRIFIÉ AU 22 NOVEMBRE 2026

HORS-SÉRIE · LE GUIDE COMPLET

Financer *ses travaux en 2026*

Aides, prêts à taux zéro, TVA réduite, taxe foncière, aides locales : ce qui se cumule, dans quel ordre et avec quelles limites. Chaque chiffre relié à sa source.



Illustration

Les aides
MaPrimeRénov', primes CEE, aides locales et écrêtement

Les prêts
Éco-PTZ, PAR+, prêts d'Action Logement ou de la Caf

La fiscalité
TVA à 5,5 %, 10 % ou 20 %, exonération de taxe foncière

Se protéger
Crédit affecté, faux organismes, démarchage interdit

Sommaire

POUR COMMENCER
03 Édito : additionner sans se tromper
04 L'essentiel en 10 chiffres et les règles prises en compte
05 La carte des financements
06 Par où commencer

LES AIDES
07 MaPrimeRénov' en bref
08 Les primes CEE en bref
09 Cumul et écrêtement : un exemple chiffré

LES PRÊTS
10 L'éco-prêt à taux zéro
11 Éco-PTZ : démarches et pièces
12 Le prêt avance rénovation (PAR+)

LA FISCALITÉ
13 TVA : 5,5 %, 10 % ou 20 %
14 L'exonération de taxe foncière

LES AUTRES PISTES
15 Aides locales : comment les trouver
16 Action Logement, Caf, retraite, Fonds Air Bois
17 Chèque énergie : ce qu'il paie, ce qu'il ne paie plus

PASSER À L'ACTE
18 Trois plans de financement chiffrés
19 Crédits : rétractation et pièges
20 Fraudes au financement, démarchage interdit
21 Où se faire aider, où signaler

ET APRÈS ?
22 2027 et 12 points avant de signer
23 Sources et méthode



PAGE 10
Éco-PTZ : jusqu'à 50 000 € sans intérêts



PAGE 13
TVA réduite : la mention qui engage aussi le client



PAGE 20
Crédits cachés, faux conseillers : les signaux d'alerte

GOZECO MAG · HORS-SÉRIE N°5
Magazine d'information gratuit édité par GOZECO, média privé — www.gozeco.fr. GOZECO met aussi en relation avec des professionnels partenaires. Ce n'est pas un service public : il ne verse aucune aide, n'accorde aucun prêt et n'instruit aucun dossier. Informations vérifiées au 22 novembre 2026 auprès des sources listées page 23.

AVERTISSEMENT
Contenu pédagogique et général. Les aides, prêts et taux dépendent de votre situation, de votre commune et de l'offre de chaque organisme ; les règles évoluent : aucun montant n'est garanti. Les exemples chiffrés sont théoriques. Les renvois [1] désignent les sources de la page 23.

RÉALISÉ AVEC L'IA
Magazine réalisé avec l'aide d'une intelligence artificielle : textes rédigés et images créées avec l'IA, à partir des sources publiques de la page 23. Une erreur reste possible : signalez-la à contact@gozeco.fr, nous corrigerons. Images d'illustration : ni clients, ni chantiers réels.



Illustration

ÉDITO

Additionner les aides, *sans se tromper*

Une rénovation se finance rarement avec une seule aide. MaPrimeRénov', une prime CEE, une aide de la région ou de la commune, un éco-prêt à taux zéro, une TVA réduite, parfois une exonération de taxe foncière : chaque dispositif a ses règles, ses plafonds et son calendrier[6][11].

Les additionner a des limites. L'écrêtement plafonne le total des aides, et certaines ne se cumulent pas : pas de prime CEE en plus d'une rénovation d'ampleur MaPrimeRénov', pas d'éco-PTZ et de PAR+ sur les mêmes travaux[6][7]. Et des idées reçues circulent : le chèque énergie ne paie plus de travaux depuis le 15 février 2025, et le crédit d'impôt pour la transition énergétique n'existe plus depuis 2021[20][22].

Ce hors-série suit un projet du début à la fin : par où commencer, quelles aides demander et dans quel ordre, comment boucler le reste à charge avec un prêt, quelle TVA vérifier sur le devis, puis comment repérer un crédit caché ou un faux organisme public. Trois plans de financement chiffrés, page 18, montrent le résultat pour trois niveaux de revenus.

Chaque chiffre renvoie à sa source, page 23, avec la version du texte utilisée. Quand deux sources publiques se contredisent, nous l'écrivons dans un encadré « Sources en désaccord ».

— La rédaction GOZECO

NOTRE MÉTHODE

- ✓ Textes publics d'abord : Légifrance, BOFiP, ministères, Service-Public, Anah, ANIL.
- ✓ Chaque chiffre porte un renvoi vers sa source datée.
- ✓ Contradictions signalées, jamais lissées.
- ✓ Aucun montant promis : les exemples sont théoriques.

« Demander les aides avant de signer, emprunter seulement ce qui reste à payer. »

À GARDER EN TÊTE

REPÈRES

L'essentiel *en 10 chiffres*

Ce qu'il faut savoir avant de bâtir son plan de financement. Règles en vigueur au 22 novembre 2026.

50 000 €

Éco-PTZ maximal
Pour une rénovation globale ou avec MaPrimeRénov', sur 20 ans au plus ; 30 000 € sinon [1].

31/12/2027

Date limite
Des offres d'éco-PTZ et de prêt avance rénovation à taux zéro [5][9].

10 ans

Sans intérêts
Pour le prêt avance rénovation (PAR+), remboursé à la vente ou à la succession [7].

5,5 %

TVA réduite
Sur les travaux de rénovation énergétique d'un logement de plus de 2 ans [14].

90 %

Écrêtement par geste
MaPrimeRénov' + CEE, au plus, de la dépense éligible (revenus très modestes) [6].

100 %

Rénovation d'ampleur
Toutes aides confondues, au plus, pour les revenus très modestes [6].

3 ans

Taxe foncière
D'exonération, de 50 à 100 %, si votre commune l'a votée [17].

14 jours

Rétractation
Pour renoncer à un crédit affecté après la signature de l'offre [33].

15/02/2025

Chèque énergie
Depuis cette date, il ne finance plus de travaux de rénovation [22][23].

2021

Fin du crédit d'impôt
Le CITE est supprimé depuis le 1er janvier 2021, remplacé par MaPrimeRénov' [20].

RÈGLES PRISES EN COMPTE DANS CE NUMÉRO

01/01/2025	Taxe foncière : logement de plus de 10 ans, taux de 50 à 100 % [17].
15/02/2025	Loi de finances pour 2025 : fin du chèque énergie pour les travaux [22].
01/03/2025	TVA : mention sur le devis ; chaudières fossiles à 20 % [13].
01/01/2026	Plafonds de revenus 2026 de l'Anah, repris pour le PAR+ [6][8].
01/09/2026	MaPrimeRénov' par geste recentrée ; éco-PTZ global en maison : chauffage décarboné [3][6].
16/11/2026	Nouvelles catégories de revenus des primes CEE [42].
20/11/2026	Réforme du crédit à la consommation, selon Service-Public [33].
23/11/2026	PLF 2027 en séance au Sénat ; non adopté au 22/11 [12].
01/01/2027	TVA recodifiée, taux et conditions inchangés [16].
31/12/2027	Fin prévue de l'éco-PTZ et du PAR+ [5][9].

En vert : étape à venir. Les textes utilisés sont ceux en vigueur au 22/11/2026 (versions détaillées page 23). Les échéances de 2027 sont datées page 22.

SOURCES : VOIR PAGE 23

COMPRENDRE

La carte *des financements*

Quatre familles se complètent : les **aides** réduisent la facture, la **fiscalité** allège le prix ou l'impôt local, les **aides locales** s'ajoutent selon votre commune, et les **prêts** financent ce qui reste à payer.

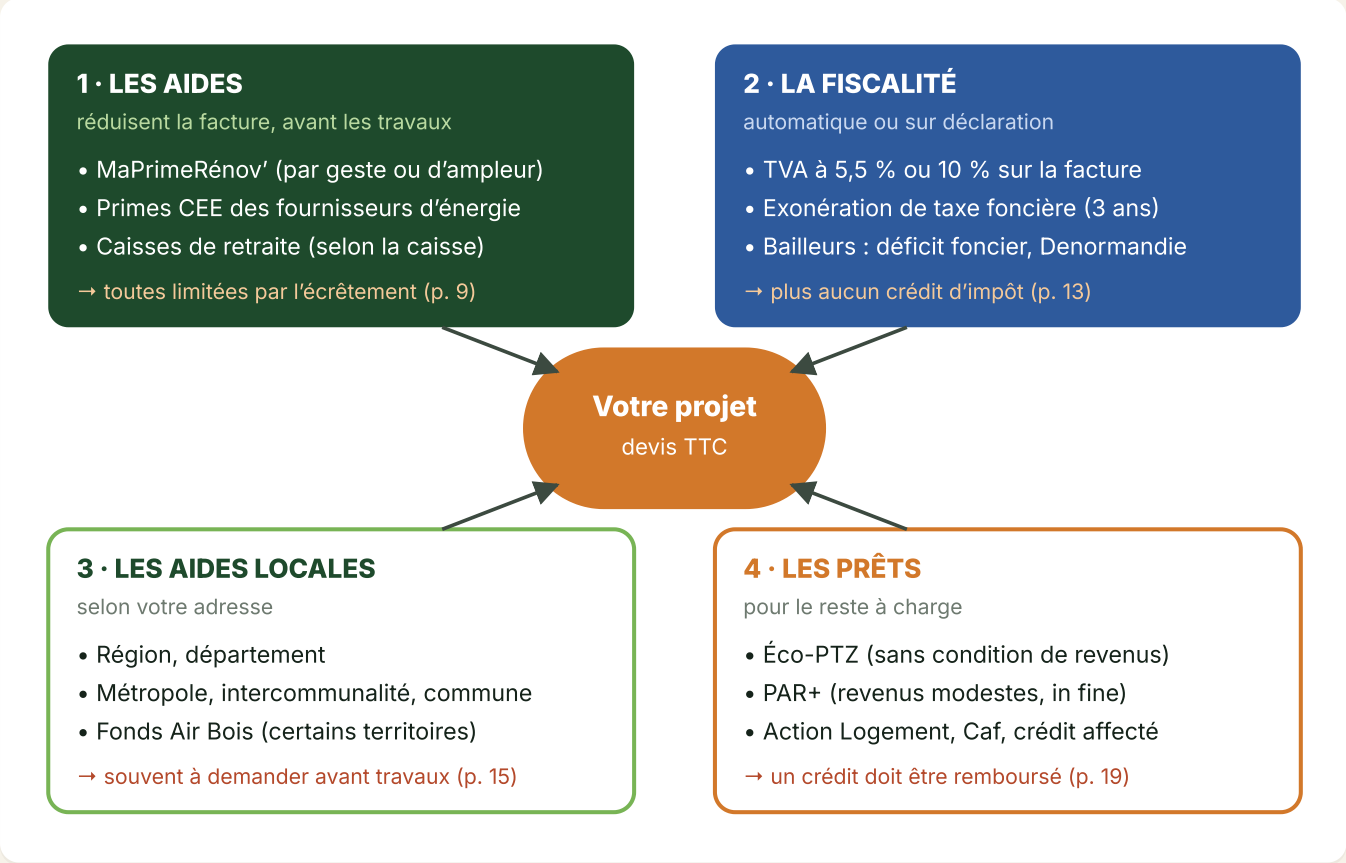

Schéma simplifié GOZECO, d'après le guide de l'Anah, Mes Aides Réno, le CGI et les pages des organismes cités[1][6][11][14][17]. Liste non exhaustive.

Qui y a droit, et quand le demander

Dispositif	Condition de revenus	Résidence	Quand le demander	Page
MaPrimeRénov'	Oui : Bleu, Jaune, Violet (Rose en ampleur)	Principale	Avant de commencer les travaux	7
Prime CEE	Non, mais bonus pour les revenus modestes	Selon la fiche	Offre acceptée avant de signer le devis	8
Éco-PTZ	Non	Principale	Avec les devis, avant les travaux	10
PAR+	Oui : modestes et très modestes	Principale du propriétaire	Avant les travaux	12
TVA à 5,5 % / 10 %	Non	Principale ou secondaire, selon impots.gouv.fr	Mention sur le devis	13
Taxe foncière	Non	Logement de plus de 10 ans	Déclaration avant le 1er janvier	14
Aides locales	Selon la collectivité	Selon la collectivité	Selon ses règles, souvent avant	15

D'après les sources des pages indiquées[1][6][7][14][15][16][17][40]. TVA en résidence secondaire : information d'impots.gouv.fr lue par résumé[15].

COMPRENDRE

Par où *commencer*

Un conseil gratuit, une simulation, puis les demandes dans le bon ordre : la plupart des aides se perdent si les travaux commencent trop tôt[6][40].

L'ordre des démarches

1 D'ABORD
Un rendez-vous France Rénov'
Conseil gratuit au 0 808 800 700. Obligatoire avant le dépôt d'une rénovation d'ampleur MaPrimeRénov'[6][37].

2 ENSUITE
Des devis d'entreprises RGE
Exigés pour MaPrimeRénov', l'éco-PTZ et le PAR+, sauf exceptions[1][6][7]. Comparez-en plusieurs.

3 AVANT DE SIGNER
L'offre de prime CEE
Elle s'accepte avant la signature du devis, par geste[40][41].

4 AVANT LES TRAVAUX
Le dépôt MaPrimeRénov'
Rien ne doit commencer avant le dépôt[6][39].

5 SELON LEURS RÈGLES
Les aides locales
Région, département, commune : chacune fixe son calendrier, souvent avant travaux[11][21].

6 POUR LE RESTE
Éco-PTZ ou PAR+
Sur la part non couverte par les aides. L'éco-PTZ « MaPrimeRénov' » se débloque dans les 6 mois après l'octroi[6][7].

7 SUR LA FACTURE
La TVA réduite
Appliquée directement par l'entreprise, sur la base de votre mention[13][14].

Ordre proposé par GOZECO à partir des règles de chaque dispositif : aucun texte ne le fixe tel quel.


Illustration

FRANCE RÉNOV'

Le service public de conseil : 0 808 800 700, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h[37]. Le conseiller connaît aussi les aides de votre territoire[37]. « Un conseiller France Rénov' ne vous appellera jamais sans que vous l'ayez sollicité »[32].

MES AIDES RÉNO

Le simulateur public de France Rénov', « en 3 minutes chrono et sans inscription », sur mesaides.france-renov.gouv.fr[11]. Il ne recense pas toutes les aides locales : si rien ne s'affiche pour votre commune, « cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas »[11].

Simuler mes aides avec GOZECO

Une première estimation en quelques questions, à confirmer ensuite auprès de France Rénov' et des organismes qui versent les aides. GOZECO est un média privé.

gozeco.fr/simulateur

LES AIDES

MaPrimeRénov' *en bref*

Deux parcours : **par geste**, pour un chauffage décarboné, et **la rénovation d'ampleur**, accompagnée, pour gagner au moins deux classes. Le détail est dans notre hors-série n°3[6][39].

Votre couleur : plafonds de revenus 2026

Personnes	Bleu hors IDF	Jaune hors IDF	Violet hors IDF	Bleu IDF	Jaune IDF	Violet IDF
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	24 031 €	29 253 €	40 851 €
2	25 393 €	32 553 €	45 842 €	35 270 €	42 933 €	60 051 €
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	42 357 €	51 564 €	71 846 €
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	49 455 €	60 208 €	84 562 €
5	40 835 €	52 348 €	73 907 €	56 580 €	68 877 €	96 817 €
Par pers. en plus	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €	+ 7 116 €	+ 8 663 €	+ 12 257 €

Revenu fiscal de référence, plafonds « jusqu'à » ; au-delà du Violet : Rose. Guide de l'Anah, édition septembre 2026[6][39]. IDF : Île-de-France.

Par geste : les forfaits

Geste	Bleu	Jaune	Violet	Plafond
PAC air/eau	5 000 €	4 000 €	3 000 €	12 000 €
PAC géothermique*	11 000 €	9 000 €	6 000 €	18 000 €
Réseau de chaleur	1 200 €	800 €	400 €	1 800 €
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	4 000 €
Audit, avec un geste	500 €	400 €	300 €	800 €

** ou solarothermique. Plafond = dépense éligible. Revenus Rose : non éligibles par geste. Isolation, ventilation, bois et chauffe-eau ne sont plus aidés par geste depuis le 01/09/2026[6][39].*

Rénovation d'ampleur

Gain	Plafond HT	B	J	V	R
2 classes	30 000 €	80 %	60 %	45 %	10 %
3 classes ou plus	40 000 €	80 %	60 %	45 %	10 %
Écrêtement (% TTC)	—	100 %	90 %	80 %	50 %

Logement E, F ou G de plus de 15 ans, audit, au moins deux gestes d'isolation, Mon Accompagnateur Rénov' obligatoire[6].

CE QUI COMPTE POUR FINANCER

- Dépôt **avant** les travaux[6][39].
- Avance possible : jusqu'à 30 % de l'aide en ampleur (occupants Bleu et Jaune), jusqu'à 50 % de la prime par geste (Bleu)[6].
- Primes par geste plafonnées à 20 000 € par logement sur 5 ans[38].

LE RESTE À CHARGE

Éco-PTZ « MaPrimeRénov' » jusqu'à 50 000 € sur 20 ans (page 10) ; PAR+ pour les Bleu et Jaune (page 12). En ampleur, pas de prime CEE en plus[1][6][7].


Illustration

LES AIDES

Les primes CEE *en bref*

Les certificats d'économies d'énergie obligent les fournisseurs d'énergie à financer des travaux : c'est la **prime CEE**, ou « prime énergie ». Son montant dépend de l'offre de chaque fournisseur. Le détail est dans notre hors-série n°4[40].

Les quatre règles à retenir

1 L'offre avant le devis

Acceptez l'offre de prime avant de signer le devis. Le code de l'énergie tolère une acceptation « au plus tard quatorze jours après la date d'engagement », jamais après le début des travaux[40][41].

2 Une entreprise RGE

Exigée par la plupart des fiches, à la date du devis[43].

3 Une prime par opération

Une seule prime CEE pour les mêmes travaux ; à comparer entre plusieurs offres écrites[46].

4 Le bon cumul

Avec MaPrimeRénov' par geste, dans la limite de l'écrêtement (page 9). Pas de prime CEE en plus d'une rénovation d'ampleur MaPrimeRénov'[6].



Illustration

Les catégories de revenus depuis le 16 novembre 2026

Catégorie CEE (logement)	Plafonds de revenus utilisés	Équivalent MaPrimeRénov'
Ménages très modestes	Plafonds Anah « très modestes »	Bleu
Ménages en situation de précarité énergétique	Plafonds Anah « modestes »	Jaune
Autres ménages	Au-dessus	Violet Rose

Arrêté du 29/12/2014, art. 3-1, en vigueur depuis le 16/11/2026, modifié par l'arrêté du 05/11/2026[42]. Les montants sont ceux de la page 7.

COUP DE POUCE CHAUFFAGE

Une prime bonifiée pour remplacer une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz autre qu'à condensation, par exemple par une pompe à chaleur, une chaudière biomasse ou un réseau de chaleur, en résidence principale[6][46].

ISOLATION : AVANT LE 01/05/2027

Les fiches d'isolation des combles, des murs, des planchers et des toitures-terrasses sont abrogées au 1er mai 2027 : devis à signer au plus tard le 30 avril[43].

QUI PAIE, ET QUAND

Le fournisseur ou son partenaire, après les travaux et la remise des pièces : virement, chèque, remise sur facture ou bon d'achat, selon l'offre[40].

SOURCES EN DÉSACCORD : LES « DÉCILES »

Une actualité de Service-Public présente la réforme du 16 novembre comme une redéfinition de la précarité « à partir des déciles de revenus ». Dans l'arrêté, les déciles relèvent d'une dérogation propre aux transports ; pour le logement, ce sont les plafonds Anah ci-dessus qui s'appliquent[42]. Nous suivons Légifrance.

LES AIDES

Cumul et écrêtement : *un exemple chiffré*

Par geste, MaPrimeRénov' + CEE ne peuvent pas dépasser **90 %, 75 % ou 60 %** de la dépense éligible selon vos revenus, et 100 % avec toutes les aides. En rénovation d'ampleur, le total est plafonné à **100, 90, 80 ou 50 %** du TTC des travaux retenus[6].

LE SCHÉMA DE L'ÉCRÊTEMENT · MÉNAGE JAUNE, PAC AIR/EAU

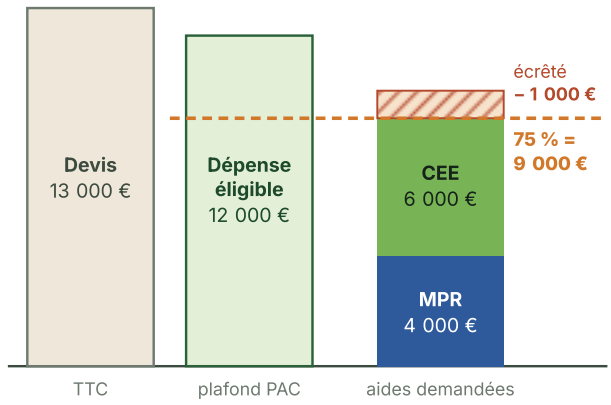

Calcul (hypothèse)	Montant
Devis TTC de la PAC air/eau	13 000 €
Dépense éligible (plafond)	12 000 €
MaPrimeRénov' Jaune	4 000 €
Prime CEE supposée	6 000 €
Total demandé	10 000 €
Plafond 75 % × 12 000 €	9 000 €
Part écrêtée	1 000 €
Reste à payer : 13 000 – 9 000	**4 000 €**

Prime CEE fictive : son montant varie selon l'offre de chaque fournisseur. Avec une prime CEE de 3 500 €, le total (7 500 €) resterait sous 9 000 € : rien ne serait écrêté, reste 5 500 €.

Le maximum MaPrimeRénov' + CEE, par geste

Équipement (dépense éligible plafond)	Bleu 90 %	Jaune 75 %	Violet 60 %	Toutes aides 100 %
PAC air/eau (12 000 €)	10 800 €	9 000 €	7 200 €	12 000 €
PAC géothermique ou solarothermique (18 000 €)	16 200 €	13 500 €	10 800 €	18 000 €

L'écrêtement se calcule sur la dépense éligible, plafonnée, pas sur le devis entier[6]. Les remises ou primes versées par l'entreprise sont déduites de la dépense éligible et comptent dans l'écrêtement[38].

CE QUI SE CUMULE

- ✓ MaPrimeRénov' par geste + prime CEE, dans la limite ci-dessus[6].
- ✓ MaPrimeRénov' + aides des collectivités et des caisses de retraite[6].
- ✓ Éco-PTZ + MaPrimeRénov', aides de l'Anah et des collectivités, CEE, selon Service-Public[2].
- ✓ Éco-PTZ + PAR+, si les postes de travaux sont différents[7].
- ✓ TVA réduite, appliquée sur la facture, avec toutes ces aides[14].

CE QUI NE SE CUMULE JAMAIS

- ✗ MaPrimeRénov' d'ampleur + prime CEE demandée par le ménage[6].
- ✗ MaPrimeRénov' + autres aides de l'Anah pour les mêmes travaux[6].
- ✗ Deux éco-PTZ « principaux » : un seul, plus un complément dans les 5 ans[1].
- ✗ Éco-PTZ + PAR+ sur les mêmes postes[7].
- ✗ Chèque énergie pour des travaux, crédit d'impôt CITE : supprimés[20][22].

Le cumul en ligne

gozeco.fr/cumul-aides-renovation

LES PRÊTS

L'éco-prêt *à taux zéro*

Un prêt **sans intérêts**, **sans condition de revenus**, pour rénover une résidence principale, que vous l'occupiez ou la louiez. Les intérêts sont pris en charge par l'État, sous la forme d'un crédit d'impôt accordé à la banque[1][2].

Travaux financés	Montant maximal	Durée maximale
1 action sur les parois vitrées (fenêtres)	7 000 €	15 ans
1 action d'une autre nature	15 000 €	15 ans
2 actions	25 000 €	15 ans
3 actions ou plus	30 000 €	15 ans
Assainissement non collectif	10 000 €	15 ans
Performance énergétique globale, ou travaux aidés par MaPrimeRénov' ou l'Anah	**50 000 €**	**20 ans**

CGI, art. 244 quater U : 30 000 € par logement, portés à 50 000 €, sur 180 mois ou 240 mois ; barème détaillé de Service-Public[1][2].

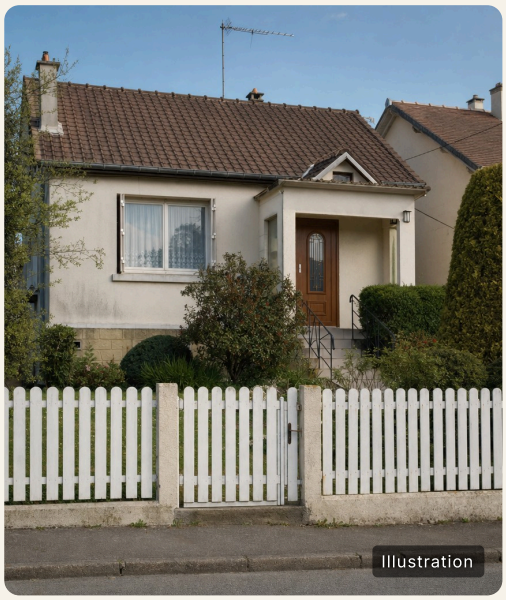
Illustration

Les conditions

- **Résidence principale**, occupée par le propriétaire ou louée[1].
- **Logement achevé depuis plus de 2 ans** au début des travaux, sauf pour l'éco-PTZ « MaPrimeRénov' » ou « Anah »[1].
- **Entreprise RGE**, sauf pour l'assainissement[1][3].
- **Travaux éligibles** : isolation des toitures, des murs, des planchers bas, fenêtres et portes, chauffage et eau chaude performants ou renouvelables, travaux aidés par l'Anah ou MaPrimeRénov', performance globale, assainissement[1].
- **Un seul éco-PTZ par logement**, avec un complément possible dans les 5 ans ; total plafonné à 30 000 €, ou 50 000 € dans les cas ci-dessus[1].
- **Offres émises jusqu'au 31 décembre 2027**[4][5].

MAISON : RÉNOVATION GLOBALE

Pour les offres émises depuis le 1er septembre 2026, un éco-PTZ « performance globale » en maison individuelle doit inclure, selon le ministère, la décarbonation du chauffage et de l'eau chaude (PAC non hybride, réseau de chaleur, biomasse ou solaire)[3]. Ni les copropriétés ni les appartements ne sont concernés[3].

Ce que coûte un éco-PTZ chaque mois

Emprunt (sans intérêts)	Durée	Par mois
15 000 € (1 action)	180 mois	83,33 €
30 000 € (3 actions)	180 mois	166,67 €
50 000 € (rénovation globale)	240 mois	208,33 €

Calcul GOZECO : montant ÷ nombre de mois, sur la durée maximale. Frais de dossier et assurance éventuels non étudiés ici. La banque reste libre d'accorder le prêt : elle examine votre solvabilité[3].

COPROPRIÉTÉ

Le syndicat de copropriétaires peut emprunter un éco-PTZ pour les parties communes : 30 000 € par logement, 50 000 € en performance globale ou avec une aide de l'Anah. Un copropriétaire peut y ajouter un éco-PTZ individuel, dans la même limite par logement[1].

SOURCES EN DÉSACCORD : « PLUS DE » OU « AU MOINS » 2 ANS

Le CGI et l'ANIL écrivent « achevés depuis plus de deux ans » ; la page du ministère, « au moins deux ans »[1][3][4]. Nous suivons le CGI : plus de 2 ans.

LES PRÊTS

Éco-PTZ : *démarches et pièces*

L'éco-PTZ se demande à une banque ou à une société de financement qui a signé une convention avec l'État. La liste est publiée par la SGFGAS, sur fgas.fr[1][2].

Éco-PTZ classique, pas à pas

1 LES DEVIS

Faire chiffrer par une entreprise RGE

Elle remplit le formulaire « Entreprise » ; vous remplissez le formulaire « Emprunteur »[2][3].

2 LA DEMANDE

Déposer le dossier à la banque

Les deux formulaires, le descriptif et les devis détaillés[1][2]. Selon l'ANIL, aussi un justificatif de résidence principale et le dernier avis d'imposition[4].

3 L'OFFRE

Signer l'offre de prêt

La banque reste libre de l'accorder[3]. Selon l'ANIL, le versement se fait en une fois sur devis, ou en plusieurs fois sur factures[4].

4 3 ANS AU PLUS

Faire les travaux et envoyer les factures

Vous avez 3 ans à compter de l'octroi pour justifier les travaux[1]. Selon Service-Public, une prolongation se demande au plus tard 3 mois avant l'échéance[2].

PROLONGATION POSSIBLE

En cas de décès, d'arrêt de travail d'au moins 3 mois, de catastrophe, de contentieux ou de force majeure[1].

Éco-PTZ « MaPrimeRénov' »

- La demande s'appuie sur la **décision d'octroi** de l'Anah ; la preuve des travaux est la notification de versement[1].
- Vous avez **6 mois** après l'octroi pour débloquer le prêt[6].
- Selon le ministère, le montant ne peut pas dépasser le **reste à charge** notifié, et la banque n'examine que la solvabilité[3].
- Jusqu'à 50 000 € sur 20 ans, sans condition d'ancienneté de 2 ans[1].

Les pièces à garder

Étape	Pièces
Demande	Formulaires « Emprunteur » et « Entreprise », descriptif, devis[2][3]
Achat du logement	Le devis peut être fourni jusqu'au versement du prêt[1]
Fin des travaux	Factures, dans les 3 ans[1]
Parcours MaPrimeRénov'	Décision d'octroi, puis notification de versement[1]

Les formulaires en vigueur valent pour les offres émises depuis le 01/07/2025[2]. Aucune source publique consultée ne nomme de banque : GOZECO n'en cite aucune.

SOURCES EN DÉSACCORD : LA DATE DE FIN

Le 31/12/2027 figure dans la notice du décret n° 2024-299, au BOFiP et sur l'ANIL[4][5]. Il n'apparaît ni dans l'article 244 quater U, ni sur la page du ministère[1][3]. Nous retenons le 31/12/2027 ; le budget 2027 ne propose pas de prolongation[12].

L'éco-PTZ : notre page à jour

Montants, conditions et pièces, mis à jour si les règles changent en 2027.

gozeco.fr/eco-ptz

LES PRÊTS

Le prêt avance rénovation *(PAR+)*

« Le prêt avance rénovation à taux zéro (PAR+), aussi appelé « prêt avance mutation », est un prêt hypothécaire »[7]. Rien à rembourser chaque mois : on rembourse en une fois, à la vente du logement ou à la succession[7].

50 000 €
au plus, selon la nature des travaux ; un seul prêt par logement[7].

10 ans
sans intérêts ; ensuite, intérêts au taux fixé librement par le prêteur[7].

31/12/2027
dernières offres émises, selon l'ANIL[9].


Illustration

Les conditions

- **Revenus « modestes » ou « très modestes »** au sens de l'Anah (Bleu et Jaune)[7][8].
- **Résidence principale du propriétaire**, construite depuis plus de 2 ans ; possible aussi pour la quote-part de copropriété[7].
- **Tant que le prêt court** : pas de location, pas de résidence secondaire, pas de local professionnel[7].
- **Travaux** : au moins une action de la liste, ou une performance globale minimale, ou l'assainissement ; entreprise RGE ; travaux à faire dans les 3 ans suivant l'offre[7].
- **Garanties** : une hypothèque sur le logement et une garantie publique, le Fonds de garantie pour la rénovation (FGR) ; selon une page du ministère de 2024, à hauteur de 75 % de la créance[9][10].

EXEMPLE THÉORIQUE

20 000 € empruntés en PAR+ : aucune mensualité. Si le logement est vendu 8 ans plus tard, on rembourse 20 000 €, sans intérêts. Après 10 ans, des intérêts s'ajoutent au taux du prêteur[7].

Plafonds de revenus 2026 (revenu fiscal de référence)

Personnes du foyer	1	2	3	4	5	Par pers. en plus
Île-de-France	29 253 €	42 933 €	51 564 €	60 208 €	68 877 €	+ 8 663 €
Autres régions	22 259 €	32 553 €	39 148 €	45 735 €	52 348 €	+ 6 598 €

Arrêté du 10/12/2025, selon Service-Public ; ce sont les plafonds « Jaune » de MaPrimeRénov' 2026[6][8].

AVEC L'éco-PTZ

Cumul possible « à condition de financer des postes de travaux différents »[7]. Le PAR « classique », avec intérêts, est sans condition de revenus, selon le ministère ; ses modalités sont fixées librement par le prêteur[10].

SOURCES EN DÉSACCORD

Mes Aides Réno présente le PAR+ comme « accessible sans condition de ressources »[11] ; economie.gouv.fr et Service-Public le réservent aux ménages modestes et très modestes[7][8]. Nous suivons ces deux sources. La page du ministère affiche encore les plafonds de 2024[10].

Le PAR+ en ligne
gozeco.fr/pret-avance-renovation

LA FISCALITÉ

TVA : *5,5 %, 10 % ou 20 %*

Le taux réduit s'applique directement sur la facture de l'entreprise, sans dossier à déposer. Il dépend de la nature des travaux et de l'âge du logement[13][14].

Taux	Travaux concernés	Conditions principales
5,5 %	Rénovation énergétique : isolation, chauffage et eau chaude renouvelables, ventilation performante, régulation, et travaux induits	Locaux achevés depuis plus de 2 ans ; critères techniques de l'annexe IV du CGI[14]
10 %	Amélioration, transformation, aménagement, entretien ; entretien d'une chaudière, selon impots.gouv.fr[15]	Logement achevé depuis plus de 2 ans ; hors équipements ménagers, mobiliers et gros équipements listés par arrêté[13]
20 %	Fourniture ou installation d'une **chaudière à combustible fossile** (depuis le 01/03/2025) ; travaux qui produisent un immeuble neuf ou augmentent la surface de plus de 10 %	Selon impots.gouv.fr, aussi le matériel acheté par le client lui-même : seule la pose facturée bénéficie du taux réduit[13][15]

La mention qui remplace l'attestation

Depuis le 1er mars 2025, il suffit que le client « certifie sur le devis ou la facture » que les conditions sont remplies[13][14]. Les attestations normale et simplifiée ne sont plus demandées.

- Gardez devis et factures jusqu'au 31 décembre de la **5e année** après les travaux[13].
- Attention : « le preneur est solidairement tenu au paiement du complément de taxe » si la mention est inexacte de son fait[13]. Ne signez pas une mention fausse.
- Résidence principale ou secondaire : les deux sont admises pour la TVA, selon impots.gouv.fr[15].

EXEMPLE : UNE PAC À 12 000 € HT

TVA à 5,5 % : 12 000 × 1,055	12 660 €
Si TVA à 20 % : 12 000 × 1,20	14 400 €
Écart sur la facture	**1 740 €**

Calcul théorique GOZECO. L'écrêtement des aides se calcule ensuite sur le TTC.

AU 1er JANVIER 2027 : DE NOUVEAUX NUMÉROS

Les articles 278-0 bis A et 279-0 bis du CGI sont abrogés au 01/01/2027 : la TVA passe dans le code des impositions sur les biens et services[13][16]. Selon le BOFiP, la recodification se fait à droit constant : **mêmes taux, mêmes conditions, même mention sur le devis**[16]. Le budget 2027 ne modifie pas ces taux[12].

PLUS DE CRÉDIT D'IMPÔT

Le crédit d'impôt transition énergétique « a été supprimé depuis le 1er janvier 2021 », remplacé par MaPrimeRénov'[20]. Un vendeur qui promet le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) en 2026 donne une information périmée.

SOURCES EN DÉSACCORD : LA DATE DE RECODIFICATION

Une note du BOFiP sur la taxe foncière la date du 01/09/2026[18] ; Légifrance et le BOFiP du 07/10/2026 retiennent le 01/01/2027[13][16]. Nous suivons le 01/01/2027.

TVA réduite : notre page à jour

Les taux par type de travaux et la mention à vérifier sur le devis.

gozeco.fr/tva-reduite-travaux

LA FISCALITÉ

L'exonération *de taxe foncière*

Elle n'est pas automatique : votre **commune** ou votre **intercommunalité** doit l'avoir votée, à un taux « compris entre 50 % et 100 % », pour la part qui lui revient[17].

10 ans
Le logement doit être achevé depuis plus de 10 ans au 1er janvier de la première année d'exonération[17].

10 000 €
Plus de 10 000 € de dépenses par logement payées l'année précédente, ou plus de 15 000 € sur les 3 années précédentes[17].

3 ans
d'exonération, à partir de l'année qui suit le paiement ; pas de renouvellement pendant 10 ans[17].


Illustration

Les conditions en détail

- **Les dépenses** : celles de rénovation énergétique qui ouvrent droit à la TVA à 5,5 %, hors entretien[17]. Selon le BOFiP, les seuils s'entendent TTC[18].
- **Le taux** : la délibération fixe un taux unique ; selon le BOFiP, elle doit être prise avant le 1er octobre pour s'appliquer l'année suivante[18].
- **Qui** : le propriétaire, occupant ou bailleur ; le BOFiP donne l'exemple d'un logement loué[18].
- **La démarche** : une déclaration au service des impôts du lieu du logement, **avant le 1er janvier** de la première année, avec les justificatifs de nature et de montant des dépenses[17]. Selon impots.gouv.fr, sur papier libre[19].

EXEMPLE D'APRÈS LE BOFIP

12 000 € de travaux payés en septembre 2026, dans un logement achevé depuis plus de 10 ans. Si la commune a voté l'exonération : déclaration avant le 1er janvier 2027, puis exonération de sa part en 2027, 2028 et 2029[18].

SAVOIR SI VOTRE COMMUNE L'A VOTÉE

Demandez à la mairie ou au service des impôts fonciers. Mes Aides Réno le résume ainsi : « Les collectivités locales peuvent proposer une exonération de taxe foncière pour certains logements rénovés »[11]. Le budget 2027 ne modifie pas ce dispositif[12].

SOURCES EN DÉSACCORD : « AVANT 1989 »

La page d'impots.gouv.fr parle encore d'un logement « achevé avant le 1er janvier 1989 », de dépenses « hors main-d'œuvre » et d'un taux de « 50 % ou 100 % »[19]. Depuis le 01/01/2025, le CGI exige un logement de plus de 10 ans et un taux de 50 à 100 % ; le BOFiP du 15/04/2026 va dans le même sens[17][18]. Nous suivons le CGI.

BAILLEURS : TROIS LEVIERS FISCAUX

- **Déficit foncier** : imputation portée de 10 700 € à 21 400 € pour une rénovation qui fait sortir le logement des classes E, F ou G, dépenses payées jusqu'au 31/12/2027[31].
- **Denormandie** : selon Service-Public, réduction d'impôt de 12, 18 ou 21 % pour un logement ancien acheté et rénové dans une commune éligible, travaux d'au moins 25 % du coût, jusqu'au 31/12/2027[11][30].
- **Loc'Avantages** : réduction d'impôt de 15 à 65 % des loyers, contre un loyer plafonné[6].

Taxe foncière : notre page
gozeco.fr/exoneration-taxe-fonciere-renovation-energetique

LES AUTRES PISTES

Aides locales : *comment les trouver*

« Oui, de nombreuses communes, métropoles et communautés de communes ont voté des aides locales »[11]. Elles varient d'un territoire à l'autre : aucun montant ne peut être donné pour toute la France.

Les formes qu'elles prennent

COMPLÉMENT

Un complément à MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur[11].

BONUS BBC

Un « bonus fixe de quelques milliers d'euros » pour une rénovation qui atteint un DPE A ou B[11].

SUBVENTION

Une aide pour un geste précis, selon les choix de la collectivité[11].



Illustration

POURQUOI AUCUN MONTANT ICI

Les montants locaux trouvés dans la presse ou sur des sites privés n'ont pas pu être vérifiés sur une source publique au 22 novembre 2026. Nous préférons vous dire où les trouver.

Aides locales : notre page

gozeco.fr/aides-locales-collectivites

Où chercher, dans l'ordre

1. **Mes Aides Réno**
   Renseignez votre commune sur mesaides.france-renov.gouv.fr. Le simulateur ne recense pas tout : « cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas »[11].
2. **L'ANIL**
   Elle publie, région par région, un recensement des aides des collectivités aux travaux, sur anil.org[21].
3. **Le conseiller France Rénov'**
   Au 0 808 800 700 : il connaît les aides de votre territoire[37].
4. **Votre région, votre département, votre commune**
   Leurs sites et leurs guichets précisent les conditions, les plafonds et surtout le calendrier : beaucoup d'aides se demandent avant les travaux.

Les questions à poser avant de compter sur une aide locale

- ☐ **Quand la demander ?** Avant le devis, avant les travaux, ou après ?
- ☐ **Sous quelles conditions ?** Revenus, type de logement, performance à atteindre.
- ☐ **Avec quelles aides ?** Elle compte dans l'écrêtement de MaPrimeRénov' (page 9)[6].
- ☐ **Quel budget ?** Une enveloppe annuelle peut parfois s'épuiser.
- ☐ **Qui la verse ?** Et sur présentation de quelles factures ?
- ☐ **Quel accompagnement ?** Certaines passent par un conseiller local.

LES AUTRES PISTES

Action Logement, Caf, retraite, *Fonds Air Bois*

Des prêts à petit taux et des aides ciblées, selon votre employeur, votre caisse ou votre territoire. Et une aide à ne pas confondre : MaPrimeAdapt'.

ACTION LOGEMENT : UN PRÊT, PAS UNE SUBVENTION

Prêt travaux d'amélioration de la performance énergétique : jusqu'à 10 000 €, « à un taux fixe de 1,5 % hors assurance facultative », sur 10 ans au plus. Il vise notamment les salariés d'une entreprise privée non agricole d'au moins 10 salariés, propriétaires de leur résidence principale[25][26].

Exemple d'Action Logement : 10 000 € sur 120 mois, TAEG fixe 1,51 %	89,79 €/mois
Total remboursé : 120 × 89,79	**10 774,80 €**

« Un crédit coûte de l'argent et doit être remboursé »[25]. Un plafond de « 20 000 € » qui circule correspond à une ancienne subvention, absente des pages de 2026[25][26].

CAF OU MSA : LE PRÊT À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pour les bénéficiaires d'une **prestation familiale**, propriétaires ou locataires : les seules aides au logement, l'AAH, le RSA ou la prime d'activité ne suffisent pas. Il finance notamment l'isolation thermique, jusqu'à 80 % des dépenses, au taux de 1 %, sur 3 ans au plus[28].

- Dossier à envoyer **avant** le début des travaux[28].
- Dans la limite d'un plafond fixé par la Caf : le site caf.fr était en maintenance le 22/11/2026, nous ne le citons pas[28].
- Certaines Caf proposent un « Pah social », selon des règles locales[28].

CAISSES DE RETRAITE

L'Assurance retraite oriente vers MaPrimeRénov' pour l'énergie et MaPrimeAdapt' pour l'adaptation, « cumulables avec d'autres aides financières locales », et peut proposer un « plan d'aides » personnalisé[27]. Aucune aide nationale aux travaux d'énergie n'y est décrite en 2026 : renseignez-vous auprès de votre caisse[6].

FONDS AIR BOIS : UNE AIDE LOCALE

Proposé par certaines collectivités, avec ou sans l'ADEME, pour remplacer une cheminée ouverte, ou un foyer fermé, un poêle, une cuisinière ou une chaudière au bois installés avant 2002, par un appareil labellisé Flamme Verte ou inscrit au registre de l'ADEME. Territoires cités : Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur[29].

À NE PAS CONFONDRE : MAPRIMEADAPT'

Elle finance l'adaptation à l'âge ou au handicap (douche de plain-pied, monte-escalier, rampe), pas les économies d'énergie : 70 % (Bleu) ou 50 % (Jaune) d'un plafond de 22 000 € HT. Pour les 70 ans et plus, les 60 à 69 ans selon leur degré d'autonomie, ou les personnes handicapées[6][27].

SOURCES EN DÉSACCORD : FONDS AIR BOIS ET MAPRIMERÉNOV'

La page de l'ADEME (décembre 2025) indique que MaPrimeRénov' « peut être demandée en complément »[29]. Depuis le 01/09/2026, MaPrimeRénov' par geste ne finance plus le chauffage au bois[6]. Le cumul reste possible avec une prime CEE, selon les territoires. L'année de référence (2002) peut aussi varier selon la collectivité.

LES AUTRES PISTES

Chèque énergie : *ce qu'il paie, ce qu'il ne paie plus*

Il aide à payer les factures d'énergie du logement : électricité, gaz, fioul… Mais « il n'est plus possible d'utiliser son chèque énergie pour payer des travaux de rénovation énergétique »[22].

DEPUIS LE 15 FÉVRIER 2025 : PLUS DE TRAVAUX

La loi de finances pour 2025, publiée le 15 février 2025, a mis fin au paiement de travaux avec le chèque énergie[22][23][24]. Les « chèques travaux » émis avant cette date restent utilisables jusqu'à leur date d'expiration[22]. Cumuler des chèques pour financer des travaux n'est donc plus possible.

48 à 277 €
en 2026, selon les revenus et la composition du foyer[22].

150 €
en moyenne, selon le ministère de l'Économie[22].

11 000 €
Revenu fiscal de référence 2024 par unité de consommation : il doit être inférieur[22].


Illustration

Calculer ses unités de consommation

1 pour la première personne, 0,5 pour la deuxième, 0,3 pour chacune des suivantes[22][23].

Exemple : couple et deux enfants	Valeur
Unités : 1 + 0,5 + 0,3 + 0,3	2,1
Revenu fiscal de référence 2024	20 000 €
Par unité : 20 000 ÷ 2,1 (sous 11 000 €)	**≈ 9 524 €**

Exemple théorique GOZECO. Bornes du barème selon Service-Public : de 48 à 194 € pour 1 unité, de 63 à 240 € de 1 à 2 unités, de 76 à 277 € à partir de 2 unités[23].

Le calendrier

- **2026** : envoi automatique depuis le 1er avril, d'après le point de livraison d'électricité, le revenu fiscal et la composition du foyer[22].
- **Rien reçu ?** Demande en ligne ou par courrier jusqu'au 31 décembre 2026, sur chequeenergie.gouv.fr, avec une attestation de contrat d'électricité de moins de 3 mois mentionnant le point de livraison[22][24].
- **Validité** : selon Service-Public, jusqu'au 31 mars de l'année suivante, ou de la 2e année pour un chèque émis à partir du 1er septembre[23].
- **2027** : le versement sera avancé d'avril à janvier 2027, pour 5,8 millions de ménages, selon le ministère[22].

FAUX CHÈQUE ÉNERGIE

« Aucun démarchage n'est entrepris par l'administration » ; « en aucun cas vos coordonnées bancaires ne sont demandées »[22]. Un appel ou un SMS qui réclame un RIB est une arnaque.

Chèque énergie 2026 : notre page

Montants, démarches et calendrier 2027, mis à jour.

gozeco.fr/cheque-energie-2026

PASSER À L'ACTE

Trois plans de financement *chiffrés*

Trois foyers fictifs, trois projets. Les règles sont celles des pages précédentes ; les primes CEE sont supposées, car elles dépendent de chaque offre. **Exemples théoriques, sans valeur d'engagement.**

PLAN A · BLEU

Couple hors Île-de-France, 24 000 € de revenu fiscal. Une PAC air/eau remplace la chaudière.

PLAN B · JAUNE

4 personnes hors Île-de-France, 40 000 €. Rénovation d'ampleur d'une maison F → D.

PLAN C · VIOLET

3 personnes en Île-de-France, 60 000 €. Une PAC géothermique en maison.

Étape du calcul	Plan A · PAC air/eau	Plan B · ampleur	Plan C · géothermie
Coût TTC (TVA 5,5 %)	13 000 €	37 980 € (36 000 € HT)	20 000 €
Base de calcul de l'aide	12 000 € éligibles	30 000 € HT retenus	18 000 € éligibles
MaPrimeRénov'	5 000 €	60 % × 30 000 = 18 000 €	6 000 €
Prime CEE supposée	4 000 €	aucune en ampleur	3 000 €
Total des aides	**9 000 €**	**18 000 €**	**9 000 €**
Plafond d'écrêtement	90 % × 12 000 = 10 800 €	90 % × 31 650 = 28 485 €	60 % × 18 000 = 10 800 €
Écrêtement	non atteint	non atteint	non atteint
Reste à payer	**13 000 − 9 000 = 4 000 €**	**37 980 − 18 000 = 19 980 €**	**20 000 − 9 000 = 11 000 €**
Avance MaPrimeRénov'	50 % × 5 000 = 2 500 €	30 % × 18 000 = 5 400 €	—
Éco-PTZ « MaPrimeRénov' », par mois	4 000 ÷ 240 = 16,67 €	19 980 ÷ 240 = 83,25 €	11 000 ÷ 240 = 45,83 €
PAR+ (revenus modestes)	possible	possible	non

Avance : jusqu'à 50 % de la prime par geste (Bleu), 30 % de l'aide en ampleur (Bleu, Jaune)[6]. Plan A : autre option, le PAR+, sans mensualité, remboursé à la vente. Plan B : une aide locale pourrait ajouter jusqu'à 10 485 € avant l'écrêtement (28 485 − 18 000) ; accompagnateur non compté. Plan C : pas de PAR+, revenus au-dessus des plafonds « modestes » ; le prêt d'Action Logement est une autre piste pour un salarié[6][7][25].

Comment lire ces plans

- **Les couleurs** sont vérifiées sur les plafonds de la page 7 : 24 000 € sous 25 393 € (Bleu, 2 personnes) ; 40 000 € entre 35 676 € et 45 735 € (Jaune, 4 personnes) ; 60 000 € entre 51 564 € et 71 846 € (Violet, 3 personnes en Île-de-France)[6].
- **Les aides** : forfaits et taux de MaPrimeRénov' de la page 7, écrêtement de la page 9[6]. En ampleur, 31 650 € = 30 000 € HT retenus, TTC à 5,5 %.
- **Le prêt** : dans les trois plans, éco-PTZ « MaPrimeRénov' » sans intérêts, sur sa durée maximale de 20 ans (240 mois)[1] ; selon le ministère, il est limité au reste à charge notifié[3]. La banque décide.
- **Ce qui n'est pas compté** : frais de dossier, assurance, aides locales, exonération de taxe foncière (page 14).



Illustration

PASSER À L'ACTE

Crédits : *rétractation et pièges*

Avant un crédit classique, regardez les prêts à taux zéro ou à petit taux. Et si l'installateur propose un financement, c'est souvent un **crédit affecté** : il protège l'emprunteur, à condition de connaître ses droits[33].

Les prêts comparés

Prêt	Taux	Durée	Pour qui	Page
Éco-PTZ	0 %	15 ou 20 ans	Tout propriétaire, sans condition de revenus[1]	10
PAR+	0 % pendant 10 ans	Jusqu'à la vente ou la succession	Ménages modestes et très modestes[7]	12
Prêt Action Logement	1,5 % fixe	10 ans au plus	Notamment les salariés du privé (10 salariés ou plus)[25]	16
Prêt Caf (PAH)	1 %	3 ans au plus	Bénéficiaires d'une prestation familiale[28]	16
PAR classique	Fixé par le prêteur	Libre	Sans condition de revenus, selon le ministère[10]	12
Crédit affecté	TAEG de l'offre	Selon l'offre	Lié à un achat ou à des travaux précis[33]	19

Le crédit affecté : vos droits

- ✓ **14 jours calendaires** de rétractation après la signature de l'offre de prêt[33].
- ✓ Le vendeur ne doit **ni livrer ni commencer les travaux** avant la fin de ce délai. Si vous demandez une exécution immédiate, le délai prend fin à la livraison ou à la prestation, entre 3 et 14 jours[33].
- ✓ Se rétracter du crédit **annule le contrat de vente ou de travaux**, « sans pénalité ni frais »[33].
- ✓ Aucun paiement ne peut être exigé avant la signature de l'offre et la fin du délai ; les remboursements commencent à la livraison ou à la réalisation des travaux[33].
- ✓ L'offre indique notamment le **TAEG**, les indemnités de retard et l'existence du délai de rétractation[33].

UNE RÉFORME DEPUIS LE 20 NOVEMBRE 2026

Selon Service-Public, de nouvelles règles du crédit à la consommation s'appliquent « aux offres de contrat émises à compter du 20 novembre 2026 » : champ élargi (mini-crédits, paiements fractionnés, crédits de moins de 3 mois, crédits jusqu'à 100 000 €), information renforcée[33].

La fiche est « en cours de mise à jour » : le montant de 200 à 75 000 € qu'elle cite vaut pour les offres émises avant cette date[33]. Relisez-la avant de signer.

SIGNÉ CHEZ VOUS ?

Pour un contrat de travaux conclu à domicile, 14 jours de rétractation, et « aucun paiement » avant 7 jours[36].

TROIS PIÈGES À ÉVITER

Le crédit caché. France Rénov' le classe parmi les « arnaques les plus fréquentes »[32] : lisez tout document signé, surtout s'il mentionne un prêteur.

Emprunter plus que le reste à charge. Les aides réduisent la facture : le prêt ne devrait financer que ce qui reste à payer.

Oublier le coût. « Un crédit coûte de l'argent et doit être remboursé »[25] : comparez le TAEG et le coût total.

PASSER À L'ACTE

Fraudes au financement, *démarchage interdit*

« Un conseiller France Rénov' ne vous appellera jamais sans que vous l'ayez sollicité. » Et « le démarchage téléphonique dans le domaine de la rénovation énergétique est strictement interdit par la loi »[32].

Les arnaques citées par France Rénov'

- **Des « travaux payés par l'État, qui ne vous coûteront rien »** : aucune aide publique ne le garantit[32].
- **Un panneau publicitaire « pour annuler le reste à charge »** : France Rénov' cite ce montage comme exemple d'arnaque[32].
- **Des crédits cachés**[32].
- **Des devis ou des factures non conformes**, des **labels RGE mensongers**, des manquements au droit de rétractation[32].
- **Un faux agent** de France Rénov', de l'Anah ou de l'État qui fait signer un devis[32]. Se présenter à tort comme agissant pour un organisme public est un délit puni de 2 ans de prison et de 300 000 € d'amende[36].
- **Le « crédit d'impôt transition énergétique »** promis pour ces travaux : il est supprimé depuis 2021[20].

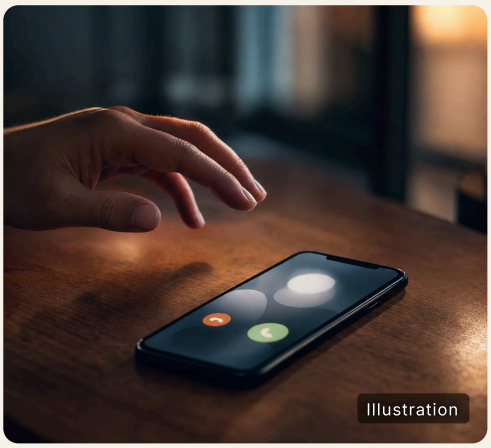
Illustration

VOS DONNÉES VOUS APPARTIENNENT

« Numéro fiscal, RIB, mandat SEPA, coordonnées bancaires… Ces données vous appartiennent et ne doivent pas être partagées avec un démarcheur »[32]. Elles permettent de demander une aide à votre place. Créez vous-même votre compte sur la plateforme d'aides.

CE QUE DIT LA LOI

Le code de la consommation interdit le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique, sauf contrat en cours[34], et, depuis le 2 juillet 2025, la prospection par SMS, courriel ou réseaux sociaux[35].

LES BONS RÉFLEXES

- Vérifier que le délai de rétractation de 14 jours figure sur les devis[32].
- Comparer plusieurs devis et contrôler la réception des travaux[32].
- Pour un prêteur inconnu : selon l'ACPR, consulter la « liste noire » des sites non autorisés, publiée sur ABE Info Service, et vérifier un intermédiaire sur orias.fr[45].

SOURCES EN DÉSACCORD : LE DÉMARCHAGE

Une fiche de Service-Public décrit un démarchage possible avec le consentement du consommateur[36]. L'article L. 223-1 l'interdit pour la rénovation énergétique, sauf contrat en cours[34], et France Rénov' écrit « strictement interdit »[32]. Nous suivons Légifrance et France Rénov'.

PASSER À L'ACTE

Où se faire aider, *où signaler*

Des services publics gratuits existent pour chaque étape. Aucun ne vous appellera sans que vous l'ayez sollicité[32].

Votre besoin	Qui contacter	Comment
Un conseil sur votre projet et vos aides, y compris locales	France Rénov'	0 808 800 700, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h[37]
Une simulation de vos aides	Mes Aides Réno	mesaides.france-renov.gouv.fr, sans inscription[11]
Les aides de votre collectivité	ANIL	Recensement région par région sur anil.org[21]
Une banque qui distribue l'éco-PTZ	SGFGAS	Liste des établissements conventionnés sur fgas.fr[1][2]
Votre chèque énergie	Service du chèque énergie	chequeenergie.gouv.fr[22]
Une pratique commerciale trompeuse, un démarchage	Répression des fraudes (DGCCRF)	signal.conso.gouv.fr[32]
Une fraude aux aides	Anah	Elle « centralise les signalements de fraudes des usagers et des entreprises »[32]
Un conseil juridique, de l'aide aux démarches	Maison de la justice et du droit ; France Services ou CCAS	Selon France Rénov'[32]
Un site de crédit douteux	ACPR, ORIAS	Liste noire sur ABE Info Service ; registre sur orias.fr, selon l'ACPR[45]

VOUS AVEZ DÉJÀ SIGNÉ ?

- ✓ Contrat signé chez vous : 14 jours pour vous rétracter, et aucun paiement avant 7 jours[36].
- ✓ Crédit affecté : 14 jours après l'offre ; la rétractation annule aussi le contrat de travaux[33].
- ✓ Données transmises à un démarcheur : changez vos accès et signalez-le[32].

France Rénov' · le service public de la rénovation de l'habitat. Conseil gratuit et indépendant : 0 808 800 700[37]. GOZECO est un média privé, distinct de France Rénov'.

BON À SAVOIR

GOZECO est un média privé, pas un service public : il n'attribue aucune aide, ne verse aucune prime et n'accorde aucun prêt. Ne communiquez jamais votre numéro fiscal, vos identifiants ou votre RIB à une personne qui vous démarche.



Illustration

ET APRÈS ?

2027 et *12 points avant de signer*

Ce qui est déjà publié

01/01/2027 TVA recodifiée dans le code des impositions sur les biens et services : mêmes taux, même mention sur le devis[13][16]. Chèque énergie versé dès janvier, selon le ministère[22].

30/04/2027 Dernier jour pour engager l'isolation des combles, des murs, des planchers ou des toitures-terrasses avec une prime CEE : fiches abrogées au 01/05/2027[43].

31/12/2027 Dernières offres d'éco-PTZ et de PAR+[5][9] ; fin du Denormandie[11] et du déficit foncier majoré (dépenses payées)[31].

30/06/2028 Selon le BOFiP, les anciennes références du CGI restent admises jusqu'à cette date, notamment sur les factures[16].

PLF 2027 : UN PROJET, RIEN N'EST DÉCIDÉ

Le projet de loi de finances pour 2027 n'est pas adopté au 22 novembre 2026 : considéré comme rejeté par l'Assemblée le 4 novembre, transmis au Sénat le 19 novembre, en séance du 23 novembre au 9 décembre[12].

Il ne modifie ni l'éco-PTZ, ni le prêt avance rénovation, ni la TVA réduite, ni l'exonération de taxe foncière[12]. Aucune prolongation de l'éco-PTZ au-delà de 2027 n'y figure.

Une annexe budgétaire indique que les pompes à chaleur seraient financées « uniquement par les certificats d'économie d'énergie », sans date ni texte d'application publiés[44]. Son article 81 ferait transmettre par les fournisseurs d'électricité la liste de leurs clients bénéficiaires du chèque énergie, pour mieux repérer les ayants droit[12]. Vérifiez les règles 2027 sur france-renov.gouv.fr.

Les 12 points à vérifier avant de signer

- ☐ **Ma couleur** — Bleu, Jaune, Violet ou Rose, d'après mon revenu fiscal (page 7).
- ☐ **Mon conseil** — Un rendez-vous France Rénov', obligatoire en rénovation d'ampleur.
- ☐ **Mes devis** — Plusieurs devis d'entreprises RGE, comparés pour les mêmes travaux.
- ☐ **Mon ordre** — Offre CEE avant le devis, dépôt MaPrimeRénov' avant les travaux.
- ☐ **Mon écrêtement** — Le total des aides reste sous le plafond (page 9).
- ☐ **Ma TVA** — Le bon taux, et une mention exacte sur le devis (page 13).
- ☐ **Mon reste à charge** — Chiffré noir sur blanc, après toutes les aides.
- ☐ **Mon prêt** — Éco-PTZ ou PAR+ d'abord ; pas les deux sur les mêmes travaux.
- ☐ **Mes aides locales** — Leurs conditions et leur calendrier, avant de signer.
- ☐ **Mon crédit** — TAEG lu, 14 jours de rétractation, rien payé avant.
- ☐ **Ma taxe foncière** — Commune qui l'a votée ? Déclaration avant le 1er janvier.
- ☐ **Ma sécurité** — Ni RIB ni numéro fiscal à un démarcheur (page 20).

SOURCES ET MÉTHODE

D'où viennent *nos chiffres*

Sources consultées entre le 21 et le 22 novembre 2026. Pour chaque texte, la version utilisée est indiquée. Les textes juridiques priment sur les pages d'information.

1. **CGI**, art. 244 quater U (éco-PTZ), en vigueur depuis le 16/02/2025. Légifrance LEGIARTI000051202287
2. **Service-Public**, éco-prêt à taux zéro (F19905), vérifié le 01/09/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F19905
3. **Ministère de la Transition écologique**, « Éco-prêt à taux zéro », mise à jour du 25/08/2026. ecologie.gouv.fr
4. **ANIL**, analyse juridique de l'éco-PTZ, à jour au 02/09/2026. anil.org/aj-eco-pret-a-taux-zero
5. **Décret n° 2024-299** (notice : prorogation au 31/12/2027) et BOFiP BOI-BIC-RICI-10-110. Légifrance ; bofip.impots.gouv.fr
6. **Anah**, guide *Les aides financières en 2026*, édition septembre 2026. anah.gouv.fr
7. **economie.gouv.fr**, prêt avance rénovation à taux zéro (PAR+), écrit le 30/01/2026. economie.gouv.fr
8. **Service-Public**, actualité A17657 (plafonds 2026), 16/12/2025. service-public.gouv.fr
9. **ANIL**, prêt avance mutation à taux zéro, à jour au 01/01/2026. anil.org
10. **Ministère de la Transition écologique**, « Prêt avance rénovation », mise à jour du 19/09/2024. ecologie.gouv.fr
11. **Mes Aides Réno** (France Rénov'), accueil, « Les aides » et FAQ, non datées, lues le 22/11/2026. mesaides.france-renov.gouv.fr
12. **Sénat**, PLF 2027, texte transmis (lu le 22/11/2026) et dossier législatif. senat.fr
13. **CGI**, art. 279-0 bis (TVA à 10 %), en vigueur depuis le 01/03/2025. Légifrance LEGIARTI000051215062
14. **CGI**, art. 278-0 bis A (TVA à 5,5 %), version du 21/02/2026. Légifrance LEGIARTI000053545596
15. **impots.gouv.fr**, « Quel taux de TVA appliquer pour les travaux réalisés dans les logements ? », modifiée le 14/10/2026. impots.gouv.fr
16. **BOFiP** BOI-RES-TVA-000253 (recodification), 07/10/2026. bofip.impots.gouv.fr
17. **CGI**, art. 1383-0 B (taxe foncière), en vigueur depuis le 01/01/2025. Légifrance LEGIARTI000048835829
18. **BOFiP** BOI-IF-TFB-10-180-10, en vigueur depuis le 15/04/2026. bofip.impots.gouv.fr
19. **impots.gouv.fr**, question sur l'exonération de taxe foncière, modifiée le 20/07/2026 (contenu ancien). impots.gouv.fr
20. **impots.gouv.fr**, question sur l'avantage fiscal pour travaux (non datée). impots.gouv.fr
21. **ANIL**, aides locales aux travaux (non datée, lue le 22/11/2026). anil.org/aides-locales-travaux
22. **economie.gouv.fr**, « Comment bénéficier du chèque énergie ? », écrit le 23/09/2026. economie.gouv.fr
23. **Service-Public**, chèque énergie (F33667), vérifié le 17/10/2025. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33667
24. **Service-Public**, actualité A17885, mise à jour le 01/04/2026. service-public.gouv.fr
25. **Action Logement**, « Rénovation énergétique : améliorez la performance de votre logement », 09/10/2026. actionlogement.fr
26. **ANIL**, prêt travaux d'Action Logement, à jour au 13/03/2026. anil.org
27. **L'Assurance retraite**, « Être bien chez soi » (non datée). lassuranceretraite.fr
28. **Mon Parcours Handicap**, prêt à l'amélioration de l'habitat, mis à jour le 10/07/2024. monparcourshandicap.gouv.fr
29. **ADEME**, « L'aide du Fonds Air Bois », publié le 12/12/2025. agirpourlatransition.ademe.fr
30. **Service-Public**, Denormandie (F35011), vérifié le 11/03/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35011
31. **Service-Public**, revenus locatifs (F1991), vérifié le 15/04/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1991
32. **France Rénov'**, « Se prémunir contre les fraudes » (non datée, lue le 22/11/2026). france-renov.gouv.fr/fraudes
33. **Service-Public**, crédit affecté (F2434), vérifié le 25/06/2025, bandeau « réforme depuis le 20/11/2026 ». service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2434
34. **Code de la consommation**, art. L. 223-1, version du 11/08/2026. Légifrance LEGIARTI000051830285
35. **Code de la consommation**, art. L. 223-8, en vigueur depuis le 02/07/2025. Légifrance LEGIARTI000051828335
36. **Service-Public**, démarchage à domicile (F23224), vérifié le 11/08/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F23224
37. **France Rénov'**, contact : 0 808 800 700 (non datée). france-renov.gouv.fr/contact
38. **Décret n° 2020-26** du 14/01/2020, art. 3, version en vigueur au 21/11/2026. Légifrance JORFTEXT000041400291
39. **Service-Public**, MaPrimeRénov' (F35083), vérifié le 01/09/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35083
40. **Service-Public**, prime énergie CEE (F35584), vérifié le 26/06/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35584
41. **Code de l'énergie**, art. R. 221-22, en vigueur depuis le 28/12/2022. Légifrance LEGIARTI000046816614
42. **Arrêté du 29/12/2014**, art. 3-1, en vigueur depuis le 16/11/2026, modifié par l'arrêté du 05/11/2026. Légifrance LEGIARTI000054741014
43. **Ministère**, catalogue des fiches d'opérations standardisées CEE, mise à jour du 05/11/2026. ecologie.gouv.fr
44. **PAP 2027** « Cohésion des territoires », programme 135, p. 70, annexe au PLF 2027. assemblee-nationale.fr
45. **ACPR**, communiqués « liste noire » ; ABE Info Service, vus en recherche, non relus. abe-infoservice.fr
46. **Ministère**, Coup de pouce « Chauffage » (mise à jour affichée : 23/07/2025). ecologie.gouv.fr

Méthode et points écartés. Chaque information a été recherchée sur le texte ou la page de l'organisme public concerné, puis recoupée ; les pages lues par résumé d'un outil web sont signalées par « selon ». MaPrimeRénov', primes CEE et écrêtement : repris de nos hors-séries n°3 et n°4. Écartés faute de source publique suffisante : montants des aides locales, cases intermédiaires du barème du chèque énergie, plafond du prêt de la Caf, ancienne subvention d'Action Logement, aide « Bien vieillir chez soi » pour l'énergie, autres crédits d'impôt, noms de banques, détail de la réforme du crédit du 20/11/2026, chiffres de presse sur le budget 2027. Le guide de l'Anah date la fin du déficit foncier majoré au 31/12/2025 ; nous suivons Service-Public [31].

Magazine réalisé avec l'aide d'une intelligence artificielle. Les textes ont été rédigés et les images créées avec l'IA, à partir des sources publiques listées ci-dessus, puis relus et recoupés. Malgré ces vérifications, une erreur reste possible. **Vous en repérez une ? Signalez-la à contact@gozeco.fr** : nous la corrigerons dans la version en ligne. Les sources font foi. Informations vérifiées au 22 novembre 2026.



Gardez la *version à jour*

Les règles de financement bougent : réforme du crédit le 20 novembre, TVA recodifiée en janvier, éco-PTZ et PAR+ prévus jusqu'à fin 2027 et un budget encore en discussion. Scannez le code ci-dessous avant de signer : la page en ligne indique la dernière édition de ce hors-série et les changements intervenus depuis.

Version à jour

Ce hors-série en ligne et ses mises à jour

Simuler mes aides

Une première estimation, à confirmer

Trouver un artisan RGE

Annuaire d'après les données ADEME

France Rénov'

Le service public de conseil, gratuit et indépendant

ADRESSES UTILES

France Rénov' : 0 808 800 700 [37]
Simulation : mesaides.france-renov.gouv.fr [11]
Chèque énergie : chequeenergie.gouv.fr [22]
Signalement : signal.conso.gouv.fr [32]

GOZECO

Média privé d'information sur la rénovation énergétique, qui met aussi en relation avec des professionnels partenaires. GOZECO n'est pas un service public, ne verse aucune aide, n'accorde aucun prêt et n'instruit aucun dossier.

CETTE ÉDITION

Hors-série n°5, hiver 2026-2027. Informations vérifiées au 22 novembre 2026. Magazine réalisé avec l'aide d'une intelligence artificielle ; une erreur reste possible : signalez-la à contact@gozeco.fr. Gratuit, ne peut être vendu. © GOZECO 2026.